



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SUBMISSION À :**  
Module de réception des soumissions de  
l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

**Soumission par télécopieur:**

1-866-246-6893

**Soumission par courriel:** [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

## REVISION 005 TO A INVITATION TO TENDER

## MODIFICATION 005 D'UNE INVITATION À SOUMISSIONNER DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Issuing Office - Bureau de distribution :**  
l'Agence Parcs Canada  
Calgary, AB T2G 4X3

<b>Title - Sujet :</b> Débroussaillage des routes secondaires - Parc national de Banff		
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation :</b> 5P420-20-0261/A	<b>Date :</b> 13 janvier 2020	
<b>Amendment No. - N° de modification :</b> 005		
<b>Client Reference No. - N° de référence du client :</b>		
<b>GETS Reference No.   N° de référence de SEAG :</b> PW-20-00937798		
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin :</b> <b>At - à :</b> 14h00 <b>On - le :</b> janvier 14, 2021		<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MST - HAR
<b>F.O.B. - F.A.B. :</b> <b>Plant - Usine :</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other - Autre :</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à :</b> Brinthan Balakumar		
<b>Telephone No. - N° de telephone :</b> (587) 832-1894	<b>Fax No. -N° de télécopieur :</b> (866) 246-6893	<b>Email Address – Courriel :</b> <a href="mailto:Brinthan.balakumar@canada.ca">Brinthan.balakumar@canada.ca</a>
<b>Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :</b> See Herein – Voir ici		
<b>TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE</b>		
<b>Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>		
<b>Address - Adresse :</b>		
<b>Telephone No. - N° de telephone :</b>	<b>Fax No. - N° de télécopieur :</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>		
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>	

## Modification 005

La présente modification vise à diffuser des questions et des réponses.

### A. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q8. Une partie disproportionnellement importante des travaux sur la boucle Minnewanka doit se dérouler sur une section de 4,5 km qui est actuellement fermée et dont une sous-section de 1 km sert de piste de ski de fond et est très fréquentée. Les panneaux sur place indiquent que la route ne rouvrira pas avant le début mai. Toutefois, il y a des dizaines, peut-être des centaines d'arbres (le nombre total ne peut être calculé avant la tenue d'une évaluation des arbres dangereux) qui doivent être enlevés avant le 15 avril. Comment Parcs Canada souhaite-t-il concilier ces contradictions?

R8. L'entrepreneur devra embaucher un professionnel qualifié dans le domaine de l'environnement avant l'enlèvement des arbres après le 15 avril. Le nombre d'arbres à enlever sera déterminé en suivant les éléments de compensation décrits sur les plans. La route est actuellement fermée aux véhicules, mais pas aux piétons.

Q9. L'entrepreneur aura-t-il accès à une partie ou à l'ensemble du secteur (stations 0t100 à 4t500) avant l'ouverture de la route en mai?

R9. L'entrepreneur peut abattre des arbres tandis que la route est fermée. L'accès à la route sera accordé à l'entrepreneur avant sa réouverture, mais pas avant le 15 avril.

Q10. Si l'accès est accordé pour travailler entre les stations susmentionnées avant la fonte du couvert de neige, qui sera chargé de dégager un chemin d'accès pour permettre le transport de la machinerie nécessaire au retrait et au chargement des arbres?

R10. L'APC déneigera la surface de la route.

Q11. L'entrepreneur peut s'attendre à ce que le ski de fond soit terminé à quelle date?

R11. Il est prévu que la route rouvrira le 1<sup>er</sup> mai 2021. L'entrepreneur pourrait y avoir accès avant cette date, mais pas avant le 15 avril.

Q12. Qui est chargé de déplacer la neige et/ou d'autres matériaux au besoin à la carrière Peyto pour permettre l'entreposage de bûches à brûler?

R12. Il incombera à l'entrepreneur de préparer la zone.

Q13. Les matériaux excavés peuvent-ils être entreposés temporairement dans la zone réservée aux opérations de l'entrepreneur à la carrière Cascade?

R13. Oui. Cette zone devra faire l'objet de mesures de contrôle des sédiments et de l'érosion.

Q14. L'excavation de fossés doit être payée à prix unitaire en fonction du nombre de mètres linéaires. Toutefois, l'emplacement des fossés, leurs dimensions et le volume de matériaux à retirer ne sont pas connus des soumissionnaires. Parcs Canada peut-il fournir une estimation des matériaux qui doivent être éliminés hors du parc?

R14. L'emplacement des fossés, leurs dimensions et leur volume seront déterminés par le représentant de l'Agence pendant les travaux. Le volume de matériaux à éliminer hors du parc ne devrait pas dépasser 60 m<sup>3</sup>. Pour les besoins de la soumission, veuillez calculer 60 m<sup>3</sup>.

Q15. Pour l'instant, les soumissionnaires ne sont pas en mesure de connaître la superficie des zones à ensemercer. Parcs Canada peut-il fournir une estimation de cette superficie?

R15. Toutes les zones perturbées doivent être ensemençées. Cette information peut être calculée à l'aide de la trousse des plans et des spécifications.

Q16. Parcs Canada peut-il fournir des spécifications pour le mélange de semences et les concentrations de paillis?

R16. Veuillez consulter le plan de restauration détaillé à l'annexe C.

Q17. Faudra-t-il mettre du paillis sur toute la longueur de la route?

A17. La méthode de broyage est laissée à l'appréciation de l'entrepreneur. Les zones à nettoyer sont indiquées dans le plan détaillé. Les plans détaillés indiquent les longueurs et les largeurs de chaque zone.

Q18. Ou devons-nous arracher les souches et les racines pour les acheminer à une décharge?

A18. Consulter la Section 31 10 00 1.2 Définitions .1, Section 31 10 00 3.2.6, Section 31 10 00 3.4.1.

**LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.**